

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS

☒ Usage autorisé ☐ Usage prohibé

HABITATION

- ☒ Unifamiliale isolée (résidence permanente ou secondaire)
- ☐ Unifamiliale jumelée
- ☐ Unifamiliale en rangée
- ☒ Bifamiliale isolée
- ☐ Bifamiliale jumelée
- ☐ Bifamiliale en rangée
- ☐ Trifamiliale isolée
- ☐ Trifamiliale jumelée
- ☐ Trifamiliale en rangée
- ☐ Multifamiliale 4 à 6 logements
- ☐ Multifamiliale 7 logements et plus
- ☐ Habitation collective
- ☐ Maison mobile
- ☐ Parc de maisons mobiles

COMMERCE ET SERVICE

- ☐ Commerce ou service courant
- ☐ Commerce ou service en général
- ☐ Commerce ou service contraignant
- ☐ Commerce ou service d'entretien de véhicules moteurs

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- ☐ Hébergement
- ☐ Camping
- ☐ Restaurant
- ☐ Bar (**sans** spectacles érotiques)
- ☐ Bar (**avec** spectacles érotiques)
- ☒ Cabane à sucre (saisonniers)
- ☐ Salle de réception, salle de danse

CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- ☐ Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- ☐ Musée, salle d'exposition, galerie
- ☐ Salle de jeux et d'amusements
- ☐ Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- ☒ Parc
- ☒ Conservation environnementale
- ☒ Parc linéaire
- ☐ Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- ☐ Centre de sport extérieur intensif
- ☐ Centre de sport extérieur extensif
- ☒ Centre d'équitation
- ☐ Centre de sport ou de loisir contraignant
- ☒ Pourvoirie
- ☐ Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- ☐ Service administratif public
- ☐ Centre d'enseignement général (école)
- ☐ Centre de la petite enfance (garderie)
- ☐ Service de santé
- ☐ Lieux de culte et d'assemblée
- ☐ Cimetière et crématorium
- ☐ Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- ☐ Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- ☐ Équipement énergétique et de télécommunication

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- ☐ Industrie légère
- ☐ Industrie de faible contrainte
- ☐ Entreposage intérieur
- ☐ Entreposage extérieur
- ☐ Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- ☒ Extraction / carrière / sablière *

AGRICULTURE

- ☒ Ferme sans élevage
- ☐ Ferme d'élevage **sans** restriction
- ☒ Ferme d'élevage **avec** restriction
- ☐ Service agricole
- ☐ Entreprise agro-industrielle
- ☐ Fermette

FORESTERIE

- ☒ Exploitation commerciale de la forêt
- ☒ Service forestier

NOTES

Spécifiquement autorisé : activité récréo-touristique axée ou en lien avec la foresterie ou la ressource forestière, pépinière, industrie reliée à la ressource forestière.

* Les activités d'extraction, carrières, gravières et sablières sont prohibées sur un terrain bordant la Route 257.

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	5 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	15 m

(1) Voir l'article 7.2.1 e)

(2) Voir l'article 7.2.2.1

(3) Voir l'article 7.2.3 b)

USAGES DOMESTIQUES

- ☒ Oui
- ☐ Non

Notes:

IMPLANTATION (voir l'article 7.2.4 du texte)

Marge de recul avant :	20 m ⁽¹⁾
Marge de recul arrière:	6 m ⁽²⁾
Marges de recul latérales :	4 m ⁽³⁾
Marges de recul latérales pour un bâtiment jumelé ou en rangée:	m
Somme des marges de recul latérales:	8 m

BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:**CONSTRUCTION**

Nombre maximal de bâtiments complémentaires	2
Nombre max. de bâtiments complémentaires habitables	0
Superficie maximale par bâtiment:	100 m ²
Superficie max. totale des bâtiments complémentaires:	300 m ²
Hauteur maximale d'un bâtiment complémentaire:	15 m

ACCESSOIRES :

Piscine dans la cour avant (oui / non)	Non
--	-----

SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

PIIA exigé (oui/non)	Non
----------------------	-----

CONTRÔLE DU REBOISEMENT

Voir le chapitre 11 du texte

ACCÈS À LA RUE

Voir le chapitre 13 du texte

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :

Voir le chapitre 15 du texte

Entreposage autorisé sans bâtiment principal :		Non
Nature de l'entreposage extérieur:		
Interdit		X
Produits finis en vente		
Sans restriction sauf matières premières		
Sans restriction		
Localisation et hauteur maximale:		
	Localisation	Hauteur max.
Cour avant:	m	m
Cour latérale:	m	m
Cour arrière:	m	m

CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Voir le chapitre 16 du texte

Cirques et foires (oui / non)	Non
-------------------------------	-----

DROITS ACQUIS

Voir le chapitre 20 du texte

Augmentation d'un usage dérogatoire: 30 %

IMPLANTATION

Marges de recul latérales minimales:	1 m ⁽¹⁾
Marge de recul arrière minimale:	1 m ⁽²⁾
Distance minimale vs un bâtiment complémentaire	1 m
Distance minimale vs un bâtiment principal	2 m

ENSEIGNES :

Voir le chapitre 8 du texte

SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL

Voir le chapitre 9 du texte

STATIONNEMENT HORS RUE

Voir le chapitre 12 du texte

AIRE DE CHARGEM. ET DE DÉCHARGEMENT

Voir le chapitre 14 du texte

Hauteur des clôtures:

Clôture obligatoire (oui / non):	
Hauteur maximale:	m
Hauteur minimale:	m

Pourcentage maximum d'occupation de l'entreposage:

Cour avant:	%
Cour arrière:	%
Cour latérale:	%

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Clôture, mur et haie	Avant	Arrière	Latérale
Hauteur maximale:	s.n.	s.n.	s.n.
Distance de la ligne de terrain:	1 m	1 m	1 m
Distance de la rue:	1 m	1 m	1 m
Préservation du couvert végétal	s.n.	%	

(1) Voir l'article 7.4.2.2

(2) Voir l'article 7.4.2.1